

Lyon, le 19/01/2023

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Madame, Monsieur,

Nous attestons par la présente que la structure des fichiers "FEC" (Fichiers des Écritures Comptables) issu de notre logiciel BNC Express (version 7.21 pour la déclaration des revenus 2022) est conforme aux normes fixées par l'arrêté du 29 juillet 2013 dont les dispositions sont codifiées à l'article A. 47 A-1 du LPF.

Le cas échéant, un logiciel de test est mis à votre disposition par l'administration fiscale afin de tester la conformité des fichiers FEC en votre possession. Vous pouvez télécharger cet outil en utilisant le lien :

<http://www.economie.gouv.fr/dgfip/outil-test-des-fichiers-des-ecritures-comptables-fec>

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Cordialement,

Le service technique.